GROUPE	15	HERBICIDE
GROUPE	5	HERBICIDE

HERBICIDE BOUNDARY®

MÉLANGE EN RÉSERVOIR D'HERBICIDES POUR LE SOJA

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT.
POUR UTILISATION DANS LES SOLS COMPORTANT DE 2 À 4 % DE MATIÈRE ORGANIQUE.
Le mélange en réservoir de l'herbicide BOUNDARY® supprime les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le soja.

USAGE AGRICOLE

LIRE LES ÉTIQUETTES ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION
AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

Pour tout renseignement au sujet de cet herbicide mélange en réservoir :
Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3 Téléphone: 1-877-964-3682

Cet emballage combiné contient :
Herbicide DUAL^MC MAGNUM® SOJA

GROUPE	15	HERBICIDE

GARANTIE : S-métolachlore*…… 915 g/L
*et R-énantiomère

N° D'HOMOLOGATION **27363**, *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3 Téléphone : 1-877-964-3682

Herbicide Granulaire Sencor® DF Soja

GROUPE	5	HERBICIDE

GARANTIE : Métribuzine …… 75 %

N° D'HOMOLOGATION **27362**, *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

Bayer CropScience Inc.
Suite 100, 3131 114th Avenue SE
Calgary, Alberta T2Z 3X2

CONTENU NET
Herbicide DUAL MAGNUM SOJA - **14 L**
Herbicide Sencor DF Soja – **7,0 kg**

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Amener la personne incommodée dans un endroit sûr, non contaminé. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION DE L'HERBICIDE DUAL MAGNUM SOJA, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INGESTION DE L'HERBICIDE SENCOR DF Soja, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

NOTE : L'herbicide DUAL MAGNUM SOJA peut sensibiliser la peau de certaines personnes.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Herbicide DUAL MAGNUM SOJA – Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Si une grande quantité du produit a été ingérée, faire un lavage d'estomac. L'ingrédient actif contenu dans ce produit, le S-métolachlore, possède une forte affinité pour le charbon activé. On peut administrer une suspension de charbon

activé dans de l'eau pour absorber le reste de la substance toxique. Les réactions cutanées ont été traitées avec des antihistaminiques et des onguents contenant un agent anti-inflammatoire.

Herbicide Sencor DF Soja – Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. L'ingrédient actif contenu dans ce produit, la métribuzine, ne cause pas de symptômes particuliers pouvant faciliter le diagnostic. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ou les poussières. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau et des bottes fermées pendant toutes les activités. Pendant le mélange et le chargement du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement, porter les vêtements mentionnés ci-devant ainsi que des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ni les poussières. Si la ventilation est inadéquate, porter un appareil respiratoire antipesticides approprié. Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il y a risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage à l'eau chaude et savonneuse avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver complètement et mettre des vêtements propres. Enlever immédiatement ses vêtements si le pesticide pénètre à l'intérieur. Ensuite, se laver complètement et mettre des vêtements propres. Porter des vêtements propres tous les jours. Laver et ranger les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les porter de nouveau.

On recommande de ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou indirectement (dérive). Seuls des personnes portant l'équipement de protection individuelle requis peuvent se trouver sur les lieux du traitement pendant l'application.

NE PAS entrer ou retourner dans les endroits traités dans les 12 heures suivant le traitement. Si nécessaire, on peut retourner dans les endroits traités dans les 12 heures suivant le traitement pour effectuer des tâches de courte durée et ne nécessitant pas de travail manuel, pourvu qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis le traitement et que l'on porte une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Web de CropLife Canada au **www.croplife.ca**.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Ne faire

qu'un seul traitement par saison.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce mélange en réservoir d'herbicides contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Zones Tampons :

Afin de protéger les plantes aquatiques, éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats fauniques importants tels que les terres humides, les marécages, les bordures asséchées des marais ou les plans d'eau. Respecter une zone tampon de 29 mètres entre la dernière bande traitée (vent arrière) et la bordure des milieux énumérés ci-devant.

Éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation vers la végétation nouvelle ou en voie de lever dans les plantations brise-vent ou les boisés. Faire en sorte que le brouillard de pulvérisation ne puisse dériver vers les cultures adjacentes que l'on désire conserver.

Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit sont requises entre l'extrémité sous le vent de la surface traitée et la plus proche bordure des habitats terrestres sensibles (tels que prairies, boisés, plantations brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, parcours naturels et bosquets d'arbustes).

Culture	**Méthode d'application**	**Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :**
		habitats terrestres
Soja	Pulvérisateur de plein champ	10
	Pulvérisateur de plein champ avec des écrans	3
	Pulvérisateur de plein champ avec cônes	5

Lorsque le mélange en réservoir de l'herbicides BOUNDARY est utilisé avec d'autres produits, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange en réservoir.

La pulvérisation de ce produit dans des zones où les sols sont perméables ou de texture grossière (p. ex. les sols sableux) et où les eaux souterraines se trouvent près de la surface peut entraîner la contamination des eaux souterraines. Après le traitement et pendant les épisodes de pluie suffisamment importants pour causer du ruissellement, ce mélange en réservoir d'herbicides pourrait atteindre des eaux de surface, y compris des cours d'eau et des réservoirs. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions présentes sur le site avant d'effectuer un traitement. Les caractéristiques et les conditions pouvant favoriser le ruissellement sont, sans s'y limiter : une forte pluie, une pente

de modérée à forte, un sol nu ou un sol mal égoutté (par exemple, les sols compactés ou de texture fine, comme l'argile). Si une forte pluie est prévue, ne pas effectuer de traitement.

Ne pas excéder les doses recommandées sur l'étiquette.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

MODE D'EMPLOI – SOJA
EST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

BOUNDARY est un mélange en réservoir conçu spécialement pour répondre aux besoins des producteurs de soja de l'est du Canada, dans les sols qui comportent de 2 à 4 % de matière organique. Le mélange en réservoir BOUNDARY assure une suppression résiduelle des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la morelle. Le mélange en réservoir BOUNDARY supprime les mauvaises herbes lorsque la culture est aux premiers stades de son établissement, mais aussi pendant toute la saison. Il protège le rendement du soja et n'amène aucune limite à la rotation des cultures.

Le mélange en réservoir BOUNDARY peut être appliqué en surface tôt en présemis ou en prélevée; dans les systèmes de conservation du sol, il peut aussi être utilisé en association avec un herbicide non sélectif avant la levée de la culture, pour un désherbage de contact supplémentaire et la suppression résiduelle des mauvaises herbes dans le soja.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

GRAMINÉES

Échinochloa pied-de-coq
Digitaire (sanguine, astringente)
Panic capillaire
Panic d'automne
Sétaire (verte, glauque, géante)

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Morelle d'Amérique[1]
Mollugine verticillée[2]
Lampourde glouteron
Stellaire moyenne
Petite herbe à poux[3]
Pissenlit (plantules)
Morelle noire de l'Est[1]
Renouée scabre
Stramoine commune[2]
Renouée persicaire[3]
Chénopode blanc[3]
Sida épineuse[2]
Amarante fausse-blite
Amarante à racine rouge[3]
Soude roulante
Bourse-à-pasteur
Abutilon
Moutarde des champs[3]
Ipomée sauvage
Oxalide de Dillénius[2]

1. Les traitements en prélevée assurent parfois une meilleure suppression que les traitements de surface en présemis.
2. Traitements en prélevée seulement.
3. Certains biotypes naturels de ces mauvaises herbes sont résistants aux triazines et peuvent ne pas être supprimés par mélange en réservoir BOUNDARY.

DIRECTIVES D'APPLICATION

- Le mélange en réservoir BOUNDARY, s'il est appliqué à des doses supérieures aux doses recommandées, peut causer des brûlures à la culture ou, encore, le jaunissement ou le rabougrissement. Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours. La semence doit être placée à au moins 4 cm sous la surface du sol.
- VARIÉTÉS : Avant d'utiliser le mélange en réservoir BOUNDARY, consulter le représentant Syngenta, un détaillant de produits chimiques ou un fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soja à la métribuzine.
- NE PAS UTILISER LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR BOUNDARY SUR DES SOLS COMPORTANT MOINS DE 2 % OU PLUS DE 4 % DE MATIÈRE ORGANIQUE.
- Si le temps sec persiste après une application de surface en présemis ou en prélevée, la suppression des mauvaises herbes annuelles risque de ne pas être satisfaisante.
- Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison, quelle que soit la méthode d'application.
- Une application inégale résultant du chevauchement des passages du pulvérisateur, d'une variation de la vitesse du tracteur, d'un épandage dans les tournants, etc., pourrait causer des dommages à la culture et augmenter le risque de dommages aux cultures subséquentes. Après la récolte, les pratiques culturales qui ont pour effet de bien mélanger le sol peuvent contribuer à réduire le risque de dommages aux cultures subséquentes.
- Ce mélange en réservoir ne doit pas être utilisé en association avec d'autres produits, à moins d'une recommandation à cet effet dans la présente étiquette.

- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

APPLICATION DE SURFACE EN PRÉSEMIS :

- Pour le travail minimal du sol (travail réduit) et le semis direct.
- L'application peut être faite jusqu'à 30 jours avant le semis.
- Dans la mesure du possible, ne pas déplacer le sol traité hors du rang ni déplacer le sol non traité vers la surface au moment du semis, car la suppression des mauvaises herbes pourrait en être réduite.
- Une pluie est nécessaire pour entraîner le mélange en réservoir de l'herbicide BOUNDARY dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.

APPLICATION EN PRÉLEVÉE :

- Appliquer uniformément sur un lit de semences ferme et exempt de grosses mottes.
- Il doit pleuvoir dans les 10 jours suivant l'application, à défaut de quoi un sarclage léger ou l'utilisation d'une houe rotative sera nécessaire.
- L'application en prélevée convient également aux systèmes avec travail réduit du sol, aux cultures sur billons ou au semis direct.
- Limiter l'exposition du sol non traité lorsqu'on travaille le sol ou qu'on fertilise.
- Un temps sec ainsi que des pluies ou une irrigation excessives après le traitement peuvent réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes.

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses recommandées du mélange en réservoir BOUNDARY sont fonction de la texture du sol et de la teneur en matière organique du sol à être traité ainsi que du degré d'infestation prévu. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de textures de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S'il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec un représentant Syngenta, un conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents types de sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse	Loam limono-argileux Argile limoneuse Loam argileux Argile

- Ne pas dépasser la dose recommandée pour le type de sol, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.
- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.
- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser ce produit sur les sols ORGANIQUES (terre noire). Si le mélange en réservoir BOUNDARY est appliqué sur des sols ORGANIQUES, les cultures subséquentes risquent d'être endommagées.

- Dans les sols argileux lourds, le mélange en réservoir BOUNDARY pourrait ne pas assurer une suppression satisfaisante.

TRAITEMENTS RECOMMANDÉS

MOMENT DU TRAITEMENT	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES[1]**	**SUPERFICIE TRAITÉE PAR CAISSE**	**TEXTURE DU SOL**	LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR BOUNDARY FOURNIT[1] :	
				DOSE D'HERBICIDE DUAL MAGNUM SOJA :	**DOSE D'HERBICIDE SENCOR DF SOJA :**
Application de surface en présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) [2] et en cas de forte infestation	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la morelle	8 ha (20 acres)	Moyenne	1,75 L/ha (0,7 L/ac)	870 g/ha (350 g/ac)
	Ci-dessus, plus mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces			Traitement ci-dessus + 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ®[3] ou 1,7 – 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL®[3] ou 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN® 480[3] ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original®[3] ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb®[3] ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry® (68,5% glyphosate)[3] ou 2,35 - 2,5 L Glyfos®[3] ou 2,35 - 2,5 L Credit®[3] ou 2,35 - 2,5 L Vantage®[3] ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus[3] ou 2,35 - 2,5 L Renegade[3]	
Prélevée[4] et en cas de forte infestation	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la morelle	8 ha (20 acres)	Moyenne	1,75 L/ha (0,7 L/ac)	870 g/ha (350 g/ac)
Prélevée[4] et en cas de faible infestation	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la morelle	12,2 ha (30 acres)	Grossière	1,15 L/ha (0,47 L/ac)	575 g/ha (233 g/ac)

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES[1]	SUPERFICIE TRAITÉE PAR CAISSE	TEXTURE DU SOL	LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR BOUNDARY FOURNIT[1] :	
				DOSE D'HERBICIDE DUAL MAGNUM SOJA :	**DOSE D'HERBICIDE SENCOR DF SOJA :**
Prélevée (l'un ou l'autre des traitements ci-dessus)	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la morelle, plus mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces			L'un ou l'autre des traitements de prélevée + 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ[3] ou 1,7 – 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL[3] ou 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN 480[3] ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original[3] ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb[3] ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry (68,5% glyphosate)[3] ou 2,35 - 2,5 L Glyfos[3] ou 2,35 - 2,5 L Credit[3] ou 2,35 - 2,5 L Vantage[3] ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus[3] ou 2,35 - 2,5 L Renegade[3]	
Prélevée, en association avec Lorox DF ou Lorox L et en cas d'infestation modérée	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris les feuilles larges résistant aux triazines et la morelle	10,5 ha (26 acres)	Fine	1,33 L/ha (0,55 L/ac)	665 g/ha (270 g/ac)
				+ 2,0 kg/ha Lorox DF ou 2,0 L/ha Lorox L	
Prélevée, en association avec Lorox DF ou Lorox L et en cas de faible infestation	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris les feuilles larges résistant aux triazines et la morelle	12,3 ha (30 acres)	Moyenne	1,15 L/ha (0,47 L/ac)	565 g/ha (230 g/ac)
				+ 1,7 kg/ha Lorox DF ou 1,75 L/ha Lorox L	

1 Consulter les étiquettes des produits à mélanger en cuve avec le mélange en réservoir BOUNDARY pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance, etc.

2 Le mélange en réservoir BOUNDARY ne doit être appliqué en PRÉSEMIS que si les mauvaises herbes annuelles levées ont moins de 4 cm de hauteur. Si les mauvaises herbes annuelles ont plus de 4 cm, appliquer les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage, Vantage Plus ou Renegade avant l'application du mélange en réservoir BOUNDARY, ou encore ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage, Vantage Plus ou Renegade au mélange en réservoir de l'herbicide BOUNDARY.

Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, aux restrictions, aux doses et aux additifs recommandés.

[3] Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces doses des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage, Vantage Plus ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage, Vantage Plus ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

[4] Dans les systèmes de SEMIS DIRECT ou de TRAVAIL MINIMAL DU SOL, NE PAS UTILISER le mélange en réservoir BOUNDARY en prélevée sur les sols de texture GROSSIÈRE.

Notes pour l'application en surface, en présemis et en prélevée SEULEMENT.

Pour améliorer la suppression par contact des **petites** mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être utilisés.

- Huile adjuvante, 28-0-0 ou 10-34-0 à 5% v/v
- Huile adjuvante concentrée à 1% v/v
- Agent tensioactif non ionique à 0,1% v/v

En présence de mauvaises herbes annuelles plus grandes ou de mauvaises herbes vivaces, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage, Vantage Plus ou Renegade au mélange en réservoir BOUNDARY (voir le tableau ci-devant).

DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION :

. Pression de pulvérisation : 200 à 300 kPa

. Volume de pulvérisation à l'hectare : au moins 150 litres. L'utilisation de volumes d'eau plus élevés et de plus grosses pastilles permet généralement d'augmenter le dépôt de mélange de pulvérisation et de réduire la dérive.

. Maintenir la conduite de dérivation au fond de la cuve pour limiter la formation de mousse.

. Utiliser des tamis d'au moins 0,3 mm (au plus 50 mailles) dans les buses et les filtres du pulvérisateur (les filtres en feutre ou dont les mailles sont plus petites se bloqueront). On recommande l'utilisation d'un tamis de 16 mailles du côté aspiration de la pompe.

. Utiliser des buses 6502, 8002 ou TK2 ou des buses de plus fort calibre.

. Application avec pulvérisateur de plein champ : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle par. Ne pas appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

. Ne pas utiliser de pulvérisateur à jet porté ou d'autre matériel de pulvérisation à haute pression pour appliquer le mélange en réservoir BOUNDARY.

. L'AGITATION DOIT ÊTRE VIGOUREUSE ET CONTINUE PENDANT LE REMPLISSAGE ET LA PULVÉRISATION AFIN DE MAINTENIR UN MÉLANGE APPROPRIÉ. L'agitation assurée par la conduite de retour est insuffisante. Il faut que le pulvérisateur soit doté d'un tube de barbotage, d'un jet d'agitation ou d'un dispositif d'agitation mécanique. L'agitation doit créer des ondulations à la surface du liquide. La pompe doit fournir un débit adéquat au système de dérivation ou d'agitation par jet afin de maintenir un mélange homogène et ce, même lorsque les rampes sont en fonction.

. Vérifier fréquemment le pulvérisateur pendant les traitements pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il produit un brouillard uniforme.

. Éviter les chevauchements qui entraîneront un dépassement des doses recommandées.

Avant d'ajouter le mélange en réservoir BOUNDARY et ses produits d'association autorisés dans la cuve du pulvérisateur, examiner le matériel de pulvérisation et s'assurer qu'il est entièrement propre et exempt de rouille ou de corrosion. Pour éviter toute contamination par des résidus de pesticides utilisés antérieurement, rincer les conduites avec de l'eau propre ou les détergents recommandés. Éliminer les eaux de rinçage en utilisant une méthode approuvée.

Consulter l'étiquette des autres produits pour connaître les méthodes de mélange recommandées. Voici la séquence recommandée pour le mélange en réservoir BOUNDARY et les produits d'association recommandés.

1. Remplir la cuve du pulvérisateur au quart avec le support de pulvérisation. Agiter lentement.
2. Ajouter la quantité recommandée d'herbicide SENCOR DF SOJA.
3. Ajouter les produits d'association en poudre ou granulé mouillable, au besoin.
4. Ajouter les produits d'association en suspension aqueuse ou liquides, au besoin, et agiter à fond.
5. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié du support de pulvérisation et ajouter l'herbicide DUAL MAGNUM SOJA.
6. Remplir la cuve aux 9/10 du support de pulvérisation et ajouter tout autre concentré ou produit liquide à mélanger.
7. Remplir le reste de la cuve du support de pulvérisation, maintenir l'agitation et pulvériser.
8. Ne pas laisser reposer sans agitation.
9. **À la fin de chaque journée de pulvérisation, rincer la cuve et les conduites du pulvérisateur avec de l'eau**.

Le mélange en réservoir BOUNDARY et ses mélanges en cuve autorisés doivent être maintenus en agitation en tout temps et pulvérisés immédiatement. Ne pas laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. La qualité de l'eau, le pH, la température et d'autres caractéristiques du mélange peuvent influer sur la durée de conservation de celui-ci.

REMARQUE : S'il y a arrêt de la pulvérisation et de l'agitation avant que la cuve du pulvérisateur ne soit vide, les matières en suspension se déposeront au fond de la cuve. Lorsque la pulvérisation doit être interrompue, il est recommandé de poursuivre l'agitation jusqu'à la reprise de la pulvérisation. Si l'agitation doit être interrompue avant que la cuve du pulvérisateur ne soit vide, procéder comme suit avant de reprendre la pulvérisation.

1. Enlever le filtre principal.
2. Mélanger mécaniquement la solution (à l'aide d'une palette, etc.) avant de redémarrer la pompe. S'assurer que les sédiments se trouvent dans la zone basse de la cuve.
3. Démarrer l'agitation à plein régime.
4. Gratter les coins de la cuve avec la palette.
5. Réinstaller le filtre principal.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduaires contenant le mélange en réservoir BOUNDARY. Bien rincer la cuve du pulvérisateur, puis la remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL d'un détergent puissant par 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties du pulvérisateur pendant

5 minutes, puis vider la cuve par le circuit de pulvérisation. Répéter la procédure une deuxième fois. Faire un dernier rinçage en remplissant la cuve d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties du pulvérisateur pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures de la cuve, les buses et les rampes.

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES DE ROTATION

- Les cultures suivantes : oignon, céleri, poivron, choux, laitue, épinard, betteraves à sucre et potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola (navette) non tolérant aux triazines sont sensibles au mélange en réservoir BOUNDARY et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec le mélange en réservoir BOUNDARY pendant l'année du traitement ou l'année suivante.
- Les cultures-abri ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où le mélange en réservoir BOUNDARY a été utilisé.
-

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT AUX UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES

AVIS À L'UTILISATEUR

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta Canada inc. ou Bayer CropScience Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ou Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est utilisé de la manière indiquée ci-après.

En conséquence, l'utilisateur assume toute responsabilité et libèrent Syngenta Canada inc. ou Bayer CropScience Inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la manière indiquée ci-après.

RÉPRESSION DE L'ACNIDE TUBERCULÉE DANS LE SOJA

MOMENT DU TRAITEMENT	**SUPERFICIE TRAITÉE PAR CAISSE**	**TEXTURE DU SOL**	LE MÉLANGE EN R'ESERVOIR DE L'HERBICIDE BOUNDARY FOURNIT	
			DOSE D'HERBICIDE DUAL MAGNUM SOJA :	**DOSE D'HERBICIDE SENCOR DF SOJA :**
Prélevée	8 ha (20 acres)	Moyenne	1,75 L/ha (0,7 L/ac)	870 g/ha (350 g/ac)

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, les composants du mélange en réservoir BOUNDARY contiennent des herbicides à la fois du groupe 5 et du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au mélange en réservoir BOUNDARY et à d'autres herbicides des groupes 5 et/ou 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner le mélange en réservoir BOUNDARY ou d'autres herbicides des groupes 5 et 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour du sol (ou d'autres méthodes mécaniques), des pratiques de lutte culturale ou biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.